

Paris, le 11 janvier 2012

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du Fonds Commun de Placement (FCP) ALLIANZ EUROPE CONVERTIBLES (FR0011074087 / FR0007007711/ FR0007008883/ FR0011074095) et nous vous en remercions.

Nous vous informons que la périodicité de calcul de la valeur liquidative va être modifiée. Conformément au prospectus actuellement en vigueur, le calcul de la valeur liquidative restera quotidien, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris et des jours fériés français légaux auxquels s'ajouteront à compter du 20 janvier 2012, les jours de fermeture de la Bourse de Londres.

Le paragraphe intitulé « Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative » du prospectus sera modifié de la manière suivante :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
La valeur liquidative est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Paris et jours fériés français légaux	La valeur liquidative est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Londres et de Paris et jours fériés français légaux

Cette modification entre en vigueur le 20 janvier 2012.

**Conformément à la réglementation en vigueur, si ces modifications ne vous convenaient pas, il vous serait possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant 3 mois à compter de l'envoi de cette lettre.**

Le nouveau prospectus simplifié de votre FCP est tenu à votre disposition au siège social ou sur le site internet ([www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr)) d'Allianz Global Investors France. Le prospectus complet sera adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'Allianz Global Investors France.

Votre conseiller habituel reste à votre entière disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Johann GAULIER  
Directeur Général Délégué

Franck DIXMIER  
Directeur Général

Paris, le 11 janvier 2012

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du Fonds Commun de Placement (FCP) ALLIANZ EURO HIGH YIELD (FR0010032326 / FR0007472691/ FR0010371609/ FR0010959916) et nous vous en remercions.

Nous vous informons que la périodicité de calcul de la valeur liquidative va être modifiée. Conformément au prospectus actuellement en vigueur, le calcul de la valeur liquidative restera quotidien, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris et des jours fériés français légaux auxquels s'ajouteront à compter du 20 janvier 2012, les jours de fermeture de la Bourse de Londres.

Le paragraphe intitulé « Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative » du prospectus sera modifié de la manière suivante :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
La valeur liquidative est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Paris et jours fériés français légaux	La valeur liquidative est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Londres et de Paris et jours fériés français légaux

Cette modification entre en vigueur le 20 janvier 2012.

**Conformément à la réglementation en vigueur, si ces modifications ne vous convenaient pas, il vous serait possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant 3 mois à compter de l'envoi de cette lettre.**

Le nouveau prospectus simplifié de votre FCP est tenu à votre disposition au siège social ou sur le site internet ([www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr)) d'Allianz Global Investors France. Le prospectus complet sera adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'Allianz Global Investors France.

Votre conseiller habituel reste à votre entière disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Johann GAULIER  
Directeur Général Délégué

Franck DIXMIER  
Directeur Général

Paris, le 11 janvier 2012

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du Fonds Commun de Placement (FCP) ALLIANZ EURO INVESTMENT GRADE (FR0010714949/ FR0010548461) et nous vous en remercions.

Nous vous informons que la périodicité de calcul de la valeur liquidative va être modifiée. Conformément au prospectus actuellement en vigueur, le calcul de la valeur liquidative restera quotidien, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris et des jours fériés français légaux auxquels s'ajouteront à compter du 20 janvier 2012, les jours de fermeture de la Bourse de Londres.

Le paragraphe intitulé « Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative » du prospectus sera modifié de la manière suivante :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
La valeur liquidative est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Paris et jours fériés français légaux	La valeur liquidative est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Londres et de Paris et jours fériés français légaux

Cette modification entre en vigueur le 20 janvier 2012.

**Conformément à la réglementation en vigueur, si ces modifications ne vous convenaient pas, il vous serait possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant 3 mois à compter de l'envoi de cette lettre.**

Le nouveau prospectus simplifié de votre FCP est tenu à votre disposition au siège social ou sur le site internet ([www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr)) d'Allianz Global Investors France. Le prospectus complet sera adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'Allianz Global Investors France.

Votre conseiller habituel reste à votre entière disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Johann GAULIER  
Directeur Général Délégué

Franck DIXMIER  
Directeur Général

Paris, le 11 janvier 2012

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du Fonds Commun de Placement (FCP) ALLIANZ EURO CREDIT SRI (FR0010336560/ FR0010510461) et nous vous en remercions.

Nous vous informons que la périodicité de calcul de la valeur liquidative va être modifiée. Conformément au prospectus actuellement en vigueur, le calcul de la valeur liquidative restera quotidien, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris et des jours fériés français légaux auxquels s'ajouteront à compter du 20 janvier 2012, les jours de fermeture de la Bourse de Londres.

Le paragraphe intitulé « Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative » du prospectus sera modifié de la manière suivante :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
La valeur liquidative est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Paris et jours fériés français légaux	La valeur liquidative est établie à Paris à l'exception du jour de fermeture de la bourse de Londres et de Paris et jours fériés français légaux

Cette modification entre en vigueur le 20 janvier 2012.

**Conformément à la réglementation en vigueur, si ces modifications ne vous convenaient pas, il vous serait possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant 3 mois à compter de l'envoi de cette lettre.**

Le nouveau prospectus simplifié de votre FCP est tenu à votre disposition au siège social ou sur le site internet ([www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr)) d'Allianz Global Investors France. Le prospectus complet sera adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'Allianz Global Investors France.

Votre conseiller habituel reste à votre entière disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Johann GAULIER  
Directeur Général Délégué

Franck DIXMIER  
Directeur Général